

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement Question écrite n° 88358

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la place accordée par le Gouvernement aux outre-mer dans sa politique de diplomatie économique. En effet, si la diplomatie économique est un axe majeur de la politique étrangère du Gouvernement comme le ministre l'a lui-même expliqué lors de la XXIIIème conférence des ambassadeurs en expliquant qu'il considérait que « l'économie est en tête de [ce que les ambassadeurs ont à faire] », la méconnaissance des spécificités tant juridiques qu'économiques ou culturelles des outre-mer par les grands dirigeants français obère les chances que ces territoires bénéficient de cette politique et fassent profiter la diplomatie française de leurs opportunités. Par exemple, La Réunion possède une très importante communauté d'origine asiatique depuis la fin du XIXème siècle dont on peut douter qu'elle soit correctement mobilisée par les représentants de la diplomatie économique française pour se rapprocher de pays comme la Chine ou l'Inde. Pourtant ces spécificités culturelles ainsi que le contexte économique spécifique (dépenses fiscales, main-d'œuvre formée aux standards français, droit français...) pourrait constituer de vrais atouts dans le rapprochement de la France avec ses partenaires commerciaux ainsi qu'une chance de développement économique pour nos outre-mer.

Données clés

Auteur : Mme Ericka Bareigts

Circonscription: Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 88358

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 septembre 2015, page 6921

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)